



## Crédit à la consommation

Par **Biby1989**, le **22/09/2015** à **17:21**

Bjr en 2013 j'ai pris un crédit de 5000€ à la société Cofidis en plus d'une carte de crédit de la même société j'avais commencé à rembourser mais après j'ai perdu mon boulot donc ne peut plus rembourser j'ai 2 enfants. j'ai reçu des relances mais j'ai pas donner de suite par manque de moyen. Aujourd'hui j'ai reçu de leur part des courriers en recommandé qui me dises de rembourser tout et en plus je serai fichier banque de France et aussi que j'aurais plus droits de souscrire à une assurance (on t'il droit de m'interdire de souscrire aux assurances scolaires pour mes enfants où à une assurance habitation?). Et j'ai aussi reçu des courriers d'une société (synergie) qui me dit qu'ils sont mandaté par Cofidis c'est un service contentieux. Qu'est-ce que je risque.. Est ce que pour un crédit qu'on ne rembourse pas risque t'on la prison? Sinon que risque t'on?

Sanche que à part Cofidis j'ai un autre crédit chez cetelem que je rembourse tous les mois 170€ c'est pourquoi il m'est impossible de rembourser les deux mais j compte bien rembourser Cofidis mais je ne peut pas tout de suite. Et cetelem je fini les remboursement fin 2016. Est ce que je risque le retrait de ma carte bancaire. Je vous empris dite moi ce que je risque. Merci d'avance pour vos réponses.